

CESER séance du 21/11/2011  
Déclaration sur l'avis réactif au CPRDF 2011-2014  
des groupes CGT, FSU et FCPE

M. le représentant de l'Etat  
M. le président du Conseil Régional / Mme la Vice Présidente du Conseil Régional  
M. le président du CESER,  
Mesdames et Messieurs,

Dans une conception capitaliste de la connaissance, le « capital humain » est une conception d'une grande importance. Il ne se définit pas tant par la nature précise de ses composantes que par la manière dont le marché valorise certains atouts possédés par les individus. C'est la logique de la valeur qui sélectionne, hiérarchise, codifie et façonne les atouts en question, c'est, comme le terme veut l'indiquer, un stock cumulable.

L'usage de cette notion, omniprésente dans le discours européen et structurante pour l'organisation institutionnelle des systèmes éducatifs, participe d'une conception réductrice de la formation essentiellement considérée comme source de gains individuels pour le-la salarié-e et de gains de productivité pour l'entreprise.

Dans cette conception développée par l'OCDE et la commission européenne, version dure de la notion de « capital humain », le travailleur doit convertir sa subjectivité de salarié en une subjectivité de capitaliste dont les actifs seraient ses propres compétences, pour reprendre la terminologie idéologique du discours ambiant, qu'il doit rentabiliser sur le marché de l'emploi. C'est la conception qui inspire la mise en œuvre de « l'éducation tout au long de la vie », la réforme de l'Université et, au-delà, de notre système éducatif.

Ces notions gravitent toutes autour d'un noyau central : la « **compétence** ». Le discours de l'École et sur l'école a été envahi par cette notion proliférante et polysémique, qui imprègne tout. Même la connaissance et les savoirs ne peuvent plus être réfléchis en dehors d'elle. Cette notion est aujourd'hui utilisée selon une conception strictement économique de l'éducation qui relève, de plus, d'un utilitarisme étroit.

Associée aux notions d'« apprentissage tout au long de la vie », d'« employabilité » et de « capital humain », cette notion de « compétence » a une portée stratégique dans le dispositif.

La « compétence » se définit par un aspect pratique, opérationnel, comme une capacité à réaliser une tâche à l'aide d'outils matériels et/ou d'instruments intellectuels. C'est là, la différence avec la notion rivale de connaissance. En ce sens, elle permet la jonction entre les champs économique et scolaire, ainsi que la domination symbolique et politique du premier sur le second. Elle permet de réinterpréter le travail spécifique de l'institution scolaire dans les termes de l'action productive et de gommer ainsi toute dimension éducative autre que la destination utile, au sens étroit du terme, rentable, mesurable des acquisitions scolaires.

Elle permet simultanément de créer un système d'équivalences, indispensable dans la perspective de l'apprentissage à vie, tel qu'il est conçu, entre ce qui est le fait de l'institution scolaire et ce qui est acquis en dehors de celle-ci, en particulier dans le travail.

La « compétence » ne s'apprend pas nécessairement comme la connaissance, ce terme véhicule donc l'idée de quelque chose d'inné. Elle est particulièrement adaptée au paradigme de l'apprentissage à vie et à la diversité de ses modalités.

En ce sens, elle participe non seulement à la domination de la logique économique, mais elle contribue aussi à la désinstitutionnalisation des instances de formation, et ce d'autant qu'elle est étroitement connectée avec l'exigence de flexibilité demandée aux travailleurs dans la « société de l'information et de l'économie de la connaissance »

Selon le discours européen, qui parle des « compétences de base négociables sur le marché », c'est le marché de l'emploi qui doit désormais dicter aux institutions scolaires et universitaires les contenus et les formes d'apprentissage, si tant est que l'on s'en préoccupe encore, dans la mesure où le marché est finalité normalisante de toute action éducative. En France, on emploie le terme de « socle commun de connaissances »

On doit se rappeler que, pour les promoteurs des réformes européennes et leurs déclinaisons au niveau des pays, la seule instance disciplinante qui puisse légitimement conduire désormais les individus est le

marché. On mesure là, la radicalité de ce discours des « compétences » qui est en train de miner l'institution scolaire et universitaire en détruisant les fondements historiques de sa légitimité.

Ce nouveau système éducatif, comme instance annexe du marché de l'emploi, n'en perdrait pas forcément sa place dans les institutions de socialisation, mais son rôle ne serait plus le même. Il serait, dans cette logique que nous refusons et à laquelle nous nous opposons, sans doute appelé à jouer un rôle normalisateur essentiel en inculquant la nouvelle norme par de nouveaux dispositifs d'« orientation active » et d'« accompagnement individuel », et il aurait d'autre part, une fonction éminente de contrôle social par le biais du « livret de compétences ».

Ne nous y trompons pas, si l'éducation est l'affaire de tous, elle est d'abord celle de l'Etat qui garde la responsabilité d'amener chaque jeune au maximum de ses possibilités.

Tout en faisant des propositions aux différents acteurs de l'éducation, ce projet d'avis a comme mérite premier, en mettant l'accent sur un certain nombre de dérives potentielles et de dangers de ce CPRDF, d'en dénoncer le caractère inacceptable, même si nous aurions préféré, pour notre part, qu'il conclut en demandant au Conseil Régional de ne pas signer ce document.

C'est en tout cas, le souhait que nous, la CGT, la FSU et la FCPE, formulons solennellement, notamment, mais ce n'est pas la seule raison, car cette signature signifierait la validation, par la Région, du projet académique rejeté, de manière unanime, par le CAEN.

Les groupes CGT, FSU et FCPE voteront ce projet d'avis.